|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Ministère du Commerce,**  **des Petites et Moyennes Entreprises,**  **de l’Artisanat, du Tourisme et**  **du Développement des Services** |  |  |

**PROJET D’APPUI**

**A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU GABON**

***En Collaboration***

***avec la Direction Générale***

***de la Lutte contre la Pauvreté***

Libreville, le 17 septembre 2015

|  |  |
| --- | --- |
| **Effets escomptés UNDAF :**  **Effets escomptés Programme Pays :**  **Produits escomptés CPAP :**  **Agence de Coordination :**  **Agences gouvernementales de Mise en œuvre:**  **Autres partenaires :** | Effet 4: L’entrepreneuriat local contribue à la diversification de l’économie Nationale  Effet 5 : Les populations, notamment les plus vulnérables, bénéficient des stratégies et politiques sectorielles visant le développement équitable, égalitaire et inclusif du capital humain  *E*P7 : Le niveau de vie des populations, surtout les plus pauvres du Gabon est amélioré  *Produit 2.1: Cadres des interventions programmatiques élaborés de façon participative pour les trois provinces les plus pauvres du Gabon,*  *Produit 2.2 : Des initiatives visant l’amélioration du niveau de vie des populations et l’autonomisation des femmes sont développées et mises en œuvre (des activités génératrices de revenus)*  Ministère du Commerce, des PME, de L'Artisanat, du Tourisme et  du Développement des Services  Ministère du Commerce, des PME, de L'Artisanat, du Tourisme et  du Développement des Services  Ministère de la Santé et de la Prévoyance Sociale  Ministère de l’Economie, du Développement Durable, de la promotion des Investissements et de la Prospective  Ministère de l’Intérieur  SNU – Partenaires Bilatéraux et Multilatéraux - Partenaires de la coopération décentralisée - ONG – Secteur privée - Société Civile |

**Année**: 2016 - 2018

**Montant estimatif du budget**: 3 250 000 $us

**Ministère du Commerce,**

**des PME, de l’Artisanat,**

**du Tourisme et du Développement**

**des Services :** 3 000 000 $us

**PNUD :** 250 000 $us

**Titre du projet**: Appui à l’Autonomisation des Personnes Vulnérables

**Domaine stratégique**: Lutte contre la Pauvreté

**Numéro du projet**: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Durée du projet 3 ans

Début du projet: 2016

Fin du projet 2018

**Arrangement de gestion**:

Exécution NEX

Approuvé par le PNUD: Date :

Approuvé par le Ministère de l’Economie,

du Développement Durable, de la promotion

des Investissements et de la Prospective Date :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION**

Le Gabon est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure avec un PIB par habitant estimé à 14747 dollars en 2012 (UNSTATS) mais ses indicateurs sociaux sont d’un pays moins avancé.

Selon le rapport sur le développement humain du PNUD de 2014, le Gabon est classé 112ème sur 187 pays avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0.674, le mettant dans le groupe des pays à « développement humain moyen ».

Les statistiques sociales du Gabon contrastent fortement avec ses statistiques économiques. Depuis 2010, la croissance économique du Gabon suit une tendance progressive positive en moyenne de 6%, mais cette croissance n’a pas éradiqué la pauvreté à cause de son inégale répartition entre les différentes sphères de la population.

Selon l’Enquête Gabonaise sur l’Evaluation et le Suivi de la Pauvreté (EGEP-2005), 33% des Gabonais vivaient en dessous du seuil de pauvreté alors estimé à 36.000 FCFA par personne et par mois en 2005.

Dans cette proportion, 75% vivent en milieu urbain contre 25% en milieu rural. La pauvreté est plus importante (37%) dans les ménages où la femme est le chef (femmes célibataires), contre 25% quand c’est l’homme qui est le chef (hommes célibataires ou mariés).

Plusieurs études ont conclu que le taux de pauvreté ne s’est pas sensiblement amélioré depuis bientôt près de 10 ans. La dernière est l’étude réalisée par le cabinet McKinsey en 2013 qui estime que **30%** des ménages Gabonais sont économiquement faibles.

Le faible pouvoir d’achat des populations limite grandement leur accès aux soins de santé. La probabilité de consulter dans un service de santé pendant les quatre dernières semaines varie selon le statut social, les ménages pauvres recourant largement moins aux services de santé que les ménages riches, avec une probabilité de 8% contre 16%.

Le quatrième Rapport de suivi du progrès vers l’atteinte des OMD produit par le Gouvernement avec l’appui du PNUD en 2013, montre que sur le plan social, quelques progrès significatifs ont été accomplis dans la réalisation de certains OMD notamment en matière d’éducation.

Néanmoins, le rapport souligne que le caractère incertain de réalisation de certains OMDs dont les composantes prennent en compte le concept multidimensionnel et relatif de la pauvreté (OMD 1) et à la santé (OMDs 4,5 et 6) si les tendances actuelles se maintiennent.

Le taux de chômage reste élevé (20,4%) avec 35,7% de chômage de jeunes, l’incidence de la pauvreté est plus forte en milieu rural, la mortalité maternelle est élevée (164 décès pour 100000 naissances vivantes), la mortalité des enfants de moins de 5 ans est élevée (65 décès pour 1000 naissances vivantes), la proportion des ménages ayant accès à des toilettes améliorées est faible (37%).

Les autorités Gabonaises, à la suite du Rapport McKinsey commandité par la Première dame, ont réaffirmé leur engagement au cours des Assises Sociales, à lutter contre la pauvreté et ont donné au nouveau gouvernement mis en place en janvier 2014, le mandat de mettre en œuvre les principales recommandations du Rapport McKinsey portant sur quatre volets :

* **les filets de protection économique**
* **l’autonomisation**
* **l’accès aux minimas sociaux**
* **l’inclusion sociale**

Lors de la présentation de ce rapport, le discours de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l’Etat, prononcé le 29 janvier 2014, intitulé « discours pour un nouveau contrat social », affirmait « qu’environ 30% de la population est considérée comme économiquement faible, ce qui correspond à **95 000 foyers vivant avec de très faibles revenus mensuels** et que près de 55% des foyers économiquement faibles vivent dans les grandes agglomérations et 45% en milieu rural ».

La tenue des Assisses Sociales en avril 2014 est à saluer comme première mesure pour faire un diagnostic participatif et inclusif de la situation sociale. Les conclusions ont permis d’identifier les goulots d’étranglement et ont proposé des axes d’orientation dans tous les secteurs pour un développement humain durable.

Les Nations Unies avaient déjà en mai 2013 aidé le Gabon, dans le cadre des consultations sur l’Agenda de Développement post 2015, à définir ses priorités de développement social. Près de 400 participants (parlementaires, jeunes, femmes, syndicats, personnes vivant avec un handicap, universitaires, étudiants, etc.) ont participé à une dizaine d’ateliers et près de 1000 participants ont été consultés à travers une consultation en ligne. Cette consultation a mis en exergue les priorités suivantes :

* Un meilleur système de santé ;
* Une bonne éducation ;
* Un gouvernement réactif et honnête ;
* De meilleures offres d’emplois ;
* De meilleures routes et de meilleurs transports en commun ;
* Une alimentation nourrissante à un prix abordable ;
* L’accès à un environnement sain, à l’énergie, à l’eau potable et à l’assainissement ;
* La protection contre le crime et la violence ; et
* Les libertés publiques

Fort de tous ces constats, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre des initiatives pour inverser la tendance de la précarité et permettre à tous les gabonais de vivre décemment, d’avoir accès à des services sociaux de qualité et d’avoir des revenus pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

La pauvreté étant un phénomène complexe et multidimensionnel dont les origines sont aussi bien nationales qu'internationales, il n'existe aucune solution uniforme qui puisse s'appliquer à tous les pays et à toutes les provinces. Mais il est en revanche essentiel, pour résoudre ce problème, de mettre en place des programmes particuliers flexibles, adaptés et appuyer l'action nationale par des efforts internationaux.

Le PNUD dont un des mandats est d’accompagner les pays dans la lutte contre la pauvreté pourra jouer un grand rôle dans le processus et pourra en tant que leader, mobiliser les autres partenaires techniques et financiers autour de cette problématique. La lutte contre la pauvreté reste au cœur des OMD et du Programme de Développement du post 2015.

**PARTIE II : APPROCHE STRATEGIQUE**

Le projet « Appui à la lutte contre la pauvreté au Gabon » aura comme cadre de référence le PSGE et la SIH à travers le pacte social qui ont déjà donné les orientations stratégiques.

A cet effet, le projet qui vise essentiellement la lutte contre la pauvreté ne se limitera pas seulement à des actions conjoncturelles mais va développer une approche intégrée à court, moyen et long terme nécessaire pour éliminer durablement la pauvreté.

A ce jour, l’enquête EGEP-2005 (l’Enquête Gabonaise sur l’Evaluation et le Suivi de la Pauvreté) est la seule référence en matière de connaissance de la pauvreté au Gabon. Des données plus récentes doivent être disponibles pour permettre aux décideurs et aux partenaires techniques et financiers du Gabon d’avoir une meilleure connaissance de la situation actuelle et prendre les mesures idoines.

La stratégie du projet devra donc permettre d’avoir une meilleure connaissance de la situation de pauvreté au Gabon, de mieux cibler les groupes vulnérables, de mesurer leur niveau de pauvreté monétaire et de faire de suivi de l’évolution de leurs conditions de vie. Cela facilitera une meilleure budgétisation des priorités en faveur des pauvres et des groupes vulnérables.

Sur cette base, la stratégie devra permettre de mettre en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté axée sur les potentialités, forces et opportunités de chaque zone.

Ces actions viseront un développement économique local harmonieux qui puisse répondre aux aspirations des populations locales et augmenter substantiellement les revenus des pauvres et groupes vulnérables.

Ces actions seront mis en œuvre dans une stratégie de dynamique communautaire où les associations, les groupements seront promus, encadrés et renforcés afin qu’ils soient les moteurs du développement économique local.

**Ainsi, le projet va s’articuler autour de 4 axes stratégiques :**

**Axe stratégique 1 :** Mettre en place des cadres opérationnels locaux de lutte contre la pauvreté

**Axe stratégique 2 :** Faire de chaque zone du Gabon un vivier d’opportunités économiques et de lutte contre la pauvreté ;

**Axe stratégique 3 :** Accroitre ou renforcer l’offre en services sociaux de base

**Axe stratégique 4 :** Promouvoir le bien – être social aussi bien en milieu rural qu’urbain

**PARTIE 3 : OBJECTIFS, PRODUITS ET ACTIVITES DU PROGRAMME**

**3.1 Objectif Général** :

L'objectif global à long terme est de permettre à toute la population Gabonaise et particulièrement, les plus pauvres et les groupes vulnérables, de disposer de moyens d'existence durables et d’avoir un accès à des services sociaux de base de qualité.

**3.2 Objectifs Spécifiques** :

1. Développer une stratégie de Développement Economique Local basé sur les potentialités des différentes provinces et promouvoir une approche filière pour développer les secteurs porteurs de croissance, d’emplois et de revenus ;
2. Identifier et financer des projets porteurs d’activités génératrices de revenus au profit des groupes vulnérables et particulièrement les femmes et les jeunes ;
3. Mettre en place un programme de renforcement des capacités des porteurs de projets et des acteurs d’encadrement;
4. Mettre en place une stratégie de communication pour sensibiliser et éduquer les populations pour un changement de comportement pour le succès du programme ainsi qu’un dispositif de suivi-évaluation capable de mesurer les progrès réalisés.

**3.3 Les Produits escomptés** :

* Une stratégie de Développement Economique Local basé sur les potentialités des différentes provinces est développée avec une approche filière pour développer les secteurs porteurs de croissance, d’emplois et de revenus ;
* Des projets intégrés générateurs de revenus et d’emploi sont financés au profit des groupes vulnérables et particulièrement les jeunes et les femmes dans plusieurs domaines (agriculture, élevage, artisanat, culture, écotourisme, petit commerce, etc.) afin d’améliorer les revenus et le bien pour mener une vie décente ;
* Les populations sont formées pour avoir des connaissances et des compétences pour développer des stratégies et accéder à des moyens d'existence durables ;
* Un dispositif de suivi-évaluation est mis en place pour suivre la mise en œuvre des projets réalisés et mesurer les progrès accomplis en matière d’amélioration des conditions de vie des populations ;
* Une stratégie de communication est mise en place pour sensibiliser et éduquer les populations pour un changement de comportement et pour le renforcement de la dynamique communautaire.

**PARTIE IV : CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE GESTION DU PROGRAMME**

**4.1 Modalités institutionnelles de mise en œuvre**

La modalité de gestion NEX (Exécution Nationale) est retenue pour l’exécution administrative, financière et technique du projet.

En effet, le projet accorde une importance capitale au renforcement des capacités programmatique, de gestion et de suivi-évaluation des indicateurs de performance, d’effet et d’impact par les structures nationales ou locales, ainsi que par les acteurs impliqués, afin de les responsabiliser dans la gestion de ce projet et de favoriser son appropriation locale et nationale.

Ainsi le Cadre institutionnel de mise en œuvre du Programme est composé d’un Comité National de Pilotage (CNP), d’une Direction Nationale du Programme (DNP), d’une Unité de Gestion du Programme (UGP) basée au PNUD qui en assurera la coordination et le suivi technique et financier.

Le Directeur National ainsi que le personnel mis à disposition par le Gouvernement seront des fonctionnaires recrutés selon un processus de sélection basé sur les compétences conformément à l’arrêté du Ministère de Tutelle.

Ce personnel sera formé en matière de gestion de projet pour qu’au terme du projet, il puisse avoir les compétences techniques pour conduire les activités et permettre au PNUD de se retirer.

Le personnel de l’UGP sera recruté par le PNUD selon ses procédures en vigueur.

Dans le cadre de la mise en œuvre, des Ministères Techniques (Ministères en charge des secteurs sociaux, Ministère en charge des collectivités locales et de la décentralisation, etc…) ainsi que certaines organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers seront impliqués dans l’exécution.

Le PNUD mettra en place dès le début du projet une stratégie de sortie basée sur une délégation progressive des responsabilités aux nationaux et le renforcement des capacités pour une meilleure appropriation et une pérennisation des actions.

Tous les fonds mobilisés, y compris ceux du gouvernement et des autres partenaires, seront versés dans le compte du PNUD qui en fait le point régulièrement au gouvernement et aux autres partenaires à travers le Comité National de Pilotage (CNP). Les frais de gestions du PNUD seront de 7%.

Un audit annuel par un cabinet indépendant sera effectué sur la gestion des ressources et le rapport transmis au Ministère de tutelle.

Les décaissements seront effectués à la demande du Directeur National du Programme, dans le respect des procédures de gestion financières du PNUD des projets sous exécution nationale et selon les plans d’actions et chronogrammes d’activités retenus et validés par le CNP.

Ces décaissements se feront soit à travers des demandes de paiement direct (DPD) émises et signées par le Directeur National du Programme adressées au Représentant Résident du PNUD, soit par des Demandes d’Avances de Fonds émises au profit de la DNP ou de d’autres structures en charge de l’exécution d’une partie des activités du programme.

L’utilisation et la justification de ces fonds seront conformes aux normes et procédures du manuel NEX.

**4.2. Rôles et Responsabilités des parties prenantes au Projet**

1. **Le Ministère du Commerce, des PME, de l’Artisanat, du Tourisme et du Développement des Services**

**Pour le Compte de la Direction Générale de la Lutte contre la Pauvreté**

Le Ministère du Commerce, tutelle du Programme à travers **la Direction Générale de la Lutte contre la Pauvreté,** sera responsable de la coordination stratégique du programme sur le plan institutionnel.

Il va nommer un Directeur National du Projet qui sera l’interlocuteur direct du PNUD.

**Le Directeur Général de la Lutte contre la Pauvreté pourrait aussi jouer ce rôle.**

Il devra, dans le cadre de la lettre d’accord qui sera signée avec le PNUD (Cf. Lettre d’accord ci-jointe en annexe), se charger directement :

* de l’orientation du programme ;
* du choix des projets à financer par localité et par province ;
* de la coordination et la supervision de la mise en œuvre globale du Projet ;
* de la mise en place du cadre opérationnel de coordination, de planification, de suivi et d’évaluation du Programme ;
* du plaidoyer pour la promotion du développement local auprès des institutions nationales et internationales ;
* du développement de partenariats stratégiques en vue de la mobilisation des ressources.
* de la mobilisation annuelle de la contribution du Gouvernement au Programme ;
* de l’engagement des dépenses du Projet, conformément aux règles en vigueur pour l’exécution nationale ;
* de l’organisation des réunions du comité de pilotage ;
* de la communication du Programme.
* de superviser l’exécution globale du Projet ;

1. **Le PNUD**

Selon la Lettre d’Accord signée entre le PNUD et le Gouvernement gabonais, le bureau du PNUD au Gabon fournira les services d’appui à la mise en œuvre du projet.

Le PNUD participera aux différentes instances de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation du Projet.

Sur le plan technique, l’Unité de Gestion du Projet (UGP) logée dans les locaux du PNUD, sera composée d’experts recrutés et sera responsable de la mise en œuvre du projet sous la supervision directe du Représentant Résident.

Le PNUD veille à l’efficience, la transparence et l’efficacité des procédures opérationnelles, en s’assurant que les ressources disponibles sont utilisées conformément aux plans d’action et aux prérogatives nationales relatives notamment à la stratégie d’investissement humain et particulièrement au pacte social.

Il cherchera à cet effet, à favoriser les synergies entre le Projet et les autres projets et initiatives auxquels il coopère et qui contribuent à la réalisation des ODD et à la lutte contre la pauvreté.

Le PNUD va s’appuyer sur le dispositif institutionnel du Programme ART GOLD déjà fonctionnel et qui a des représentations dans les provinces pour conduire le Projet.

Le PNUD en coordination avec le Gouvernement, sur la base de critères d’efficacité et de compétence, pourrait faciliter la participation, en termes d’assistance technique et de mise en œuvre de certaines activités, d’autres Ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre du pacte social, particulièrement le Ministère de la Santé et de la Prévoyance Sociale.

Les actions au niveau provincial et local sont exécutées, dans la mesure du possible, par des acteurs locaux.

Le PNUD contribue, dans le cadre du Programme, à l’élargissement du partenariat et à la mobilisation de ressources auprès des donateurs représentés dans le Pays et recherche plus particulièrement la participation des autres Organisations des Nations Unies qui opèrent dans le pays.

**ORGANNIGRAMME DU PROJET**

**Unité chargée de l’Administration et des Finances**

*Responsable Administratif et Financier*

*Assistantes /Chauffeurs*

**COORDINATIONS PROVINCIALES**

*Coordonnateurs de zone*

*Assistants au Programme*

*Assistant Administratifs et Financier*

*Chauffeurs*

**Unité Chargé de la planification, du Suivi Evaluation**

*Chargé du Suivi Evaluation*

*Chargé de la planification*

**Unité Chargé du renforcement des capacités et des projets**

*Chargé du RC*

*Chargé des projets*

## Direction Nationale du Projet

*Directeur National*

**Unité chargée de la communication**

*Chargé de la communication*

## Unité de Gestion du Programme

*Conseiller Technique Principal*

## Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUD

## Ministère du Commerce

Direction Générale de la Lutte contre la Pauvreté

**PARTIE V : CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE SUIVI EVALUATION.**

En conformité avec les procédures de Gestion Axées sur les Résultats mises en œuvre par le PNUD, le suivi du projet s’opérera de la façon suivante  :

**5.1. La mise en œuvre du projet**

Le projet sera mis en œuvre en conformité avec les règles des procédures NEX.

L’Unité de Gestion du Projet (UGP) avec ses démembrements que sont les coordinations provinciales, seront responsables de la mise en œuvre technique du programme selon les différentes composantes.

1. **Développer une stratégie de Développement Economique Local**

Il s’agira de mener une étude dans chaque province ciblée pour déterminer quelles sont les potentialités de développement pour mener des activités génératrices de revenus.

L’étude devra déterminer également qui sont les groupes vulnérables qui doivent avoir accès au financement. Elle permettra d’avoir une situation de référence en termes d’indicateurs et pour mesurer les progrès qui seront accomplis.

Elle se mènera avec l’appui de consultants ou d’ONG qualifiées sous la supervision du PNUD. Les rapports produits seront ensuite diffusés et partagés avec tous les acteurs.

1. **Identifier et financer des projets porteurs d’activités génératrices**

Les coordinations provinciales vont lancer des appels à proposition pour identifier les promoteurs de projets dans chaque province.

Les projets pré identifiés comme porteurs de croissance seront élaborés sous un format approprié budgétisé avec des coordinations provinciales qui vont faire la 1ère sélection.

Tous les projets seront ensuite envoyés au niveau de l’UGP, qui en rapport avec la Direction Nationale, va procéder au choix final sur la base de critères.

Les projets retenus seront financés et encadrés par les coordinations provinciales pour leur mise en œuvre.

1. **Renforcer les capacités des acteurs**

Un programme de renforcement des capacités au profit des bénéficiaires des projets et des structures d’encadrement sera mis en place.

Ce programme se définit en rapport avec les acteurs pour identifier leurs besoins réels en formation, en appui-conseil et en encadrement.

Le programme comportera des visites d’échanges dans d’autres provinces ou même dans d’autres pays.

1. **Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation**

Le dispositif de suivi-évaluation permettra sur la base de la situation de référence issue des études de base et des objectifs visés dans les projets financés, de mesurer les progrès accomplis en matière de lutte contre la précarité pour chaque individu ou groupes vulnérables bénéficiaires du financement.

Le dispositif devra également permettre de mesurer globalement dans chaque province l’état de la pauvreté sur la base d’indicateurs identifiés.

1. **Développer une stratégie de communication**

La stratégie de communication devrait permettre de sensibiliser, informer et diffuser les résultats obtenus par le projet à tous les niveaux.

Les outils de communication tels l’organisation d’actions d’information de masse à travers les médias, les points de presse, les visites d’échanges, etc…. seront utilisés.

**5.2. Les outils de suivi :**

Un ensemble d’outils de suivi seront établis et mis à jour régulièrement par le Projet, à savoir : le journal des risques, le journal des problèmes et le journal des enseignements tirés.

* *L’évaluation des progrès*. Sur une base trimestrielle, une évaluation de la qualité notera les progrès accomplis vers la réalisation des résultats clés attendus.
* *Le journal des risques*. Fondé sur l’analyse initiale de risques potentiels, un journal des risques sera établi et régulièrement mis à jour, en examinant l’environnement extérieur qui pourrait affecter la mise en œuvre du projet.
* *Le rapport trimestriel d’activités*. Sur la base des informations collectées sur le terrain, rapport trimestriel d’activités sera produit et soumis à tous les partenaires du projet .
* *Le journal des enseignements à tirer*. Un journal des leçons tirées sera établi et régulièrement mis à jour pour assurer la continuité du processus d’apprentissage et d’adaptation en cours dans l’Organisation, et afin de faciliter la préparation d’un rapport sur les enseignements retirés en fin projet.
* *Le rapport de revue annuelle*. Un Rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur de projet et partagé avec le Comité de pilotage sous couvert de l’Assurance du Projet.

**5.3. Les revues**

Le projet prévoit plusieurs types de revues :

* **Revue annuelle de projet** : une revue annuelle du projet sera conduite pendant le quatrième trimestre de chaque année en cours, pour évaluer la performance du projet et apprécier le Plan de Travail Annuel (AWP) pour la prochaine année. Au cours de la dernière année du projet, la revue prendra la forme d’une évaluation finale. Cette revue sera conduite par le Comité National de pilotage du projet et devra impliquer les autres parties prenantes ;
* **Réunions de suivi** : réunions de suivi mensuelles entre le Directeur National du Projet et *le Conseiller Technique du Programme* ;
* **Réunions bimensuelles de suivi entre le PNUD et la Présidence** **de la République** pour suivre la mise en application des orientations données et inscrire de nouvelles directives au besoin ;
* **Visites de terrain** : des visites de terrain ciblant les actions de communication sociale et les projets identifiés et soutenus par le Comité de Pilotage seront effectuées sur une base trimestrielle par les acteurs.

**5.4. Les évaluations**

Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale seront organisées. Ces évaluations se feront par des consultants externes pour plus d’impartialité qui soumettront leurs rapports.

**PARTIE VI  : CADRE LEGAL**

Le présent descriptif constitue l’instrument visé à l’article premier de l’Accord type d’assistance de base conclu entre le Gouvernement du Gabon et le Programme des Nations Unies pour le Développement et signé par les parties concernées le **11 novembre 1974.**

Aux fins de cet Accord, l’organisme du pays hôte chargé de l’exécution sera l’organisme coopérant du Gouvernement visé dans l’Accord.

Conformément à l’article III de l’Accord type d’assistance de base, la responsabilité pour la sûreté et la sécurité de l’Agence d’exécution, de son personnel et de son patrimoine ainsi que du patrimoine du PNUD détenu par l’Agence d’exécution sont du ressort de l’Agence d’exécution.

**L’Agence d’exécution devra**:

1. Mettre en place un plan de sécurité approprié et l’administrer en tenant compte de la situation sécuritaire du pays ou de la zone où les activités ont lieu;
2. Assumer tous les risques et obligations relatifs à la sécurité de l’Agence d’exécution, et la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

Le PNUD agit dans ce projet comme Agence d’exécution des bailleurs de fonds, et tous droits et privilèges appartenant au PNUD en dehors de l’accord de base seront étendus *mutatis mutandis* à ces bailleurs de fonds.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'aient pas d'objection à l'égard des changements proposés :

* les révisions ou additions à n’importe quelle annexe du Document du Projet ;
* les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités du projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation ;
* les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus du programme, pour l'accroissement, dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme.

Des modifications substantielles ne pourront être apportées au présent descriptif qu’avec l’accord des différentes parties dans les cas suivants :

* les révisions ayant pour effet d’apporter des changements majeurs sur les effets et les produits du projet ;
* les changements majeurs dans les arrangements de gestion.

**PARTIE VII : CADRE DES RESULTATS**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **PRODUITS** | **CIBLES POUR 2016** | **ACTIVITES INDICATIVES** | **COUTS ESTIMES en F CFA** |
| 1.Une stratégie de Développement Economique Local basé sur les potentialités des différentes provinces est développée avec une approche filière pour développer les secteurs porteurs de croissance, d’emplois et de revenus | 1.1.Élaboration d’une stratégie de Développement Economique Local  pour 5 provinces  (Nyanga, Ngounié, Ogooué Ivendo,  Ogooué Lolo et  Moyen Ogooué) | 1.1.1.Élaboration et adoption des TDRS  1.1.2Recrutement des prestataires de service  1.1.3. Réalisation de l’étude diagnostique  1.1.4.Élaboration et validation des stratégies | 100 000 000 |
| 1.2. Identification des groupes vulnérables | 1.2.1.Élaboration et validation des TDRs  1.2.2. Réalisation des enquêtes  1.2.3. Elaboration de la situation de référence | 50 000 000 |
| 1.3. Elaboration de la situation de référence | 1.3.1. Identification des indicateurs  1.3.2. Elaboration de la situation de référence | 120 000 000 |
| 2.Des projets intégrés générateurs de revenus et d’emploi sont financés au profit des groupes vulnérables et particulièrement les jeunes et les femmes dans plusieurs domaines (agriculture, élevage, artisanat, culture, écotourisme, petit commerce, etc.) afin d’améliorer les revenus et le bien pour mener une vie décente | 2.1. Identification et validation de 200 projets générateurs de revenus dans chacune des 3 provinces | 2.1.1. Identification des projets  2.1.2. Sélection des projets | 40 000 000 |
| 2.2. Financement des projets générateurs de revenus | 2.2.1. Financement des projets  2.2.2. Mise en œuvre des projets | 500 000 000 |
| 3.Les populations sont formées pour avoir des connaissances et des compétences pour développer des stratégies et accéder à des moyens d'existence durables | 3.1 Au moins 600 personnes sont formées matière de gestion de projets et de dynamique communautaire | 3.1.1. Elaboration d’un plan de renforcement de capacités  3.1.2. Formation des bénéficiaires  3.1.3. Organisation de visites d’échanges au Gabon et à l'étranger  3.1.4 Elaboration de rapports de suivi d’application de la formation | 100 000 000 |
| 4.Un dispositif de suivi-évaluation est mis en place pour suivre la mise en œuvre des projets réalisés et mesurer les progrès accomplis en matière d’amélioration des conditions de vie des populations. | 4.1 Un manuel de suivi évaluation est élaboré et mis en œuvre | 4.1.1 Elaboration des TDR  4.1.2 Elaboration du manuel de suivi évaluation  4.1.3 Suivi des activités sur le terrain  4.1.4 Elaboration de rapports de suivi  4.1.5 Fonctionnement et équipement | 70 000 000 |
| 5.Une stratégie de communication est mise en place pour sensibiliser et éduquer les populations pour un changement de comportement et pour le renforcement de la dynamique communautaire | 5.1 Un plan de communication est élaboré et mis en œuvre | 5.1.1 Elaboration des TDR  5.1.2 Elaboration du plan de communication  5.1.3 Organisation d’activités de communication  5.1.4 Elaboration de rapports de suivi | 70 000 000 |
| 6-Intégration des Projets Connexes  De la DGLP  - Elaboration du Plan Directeur National de Lutte contre la Pauvreté (2017-2020)  - Elaboration du Guide des Associations  - Organisation et Rapport de la Commission Nationale de Lutte contre la Pauvreté 2016-2017-2018  - Organisation et Rapport de la Journée Nationale de Lutte contre la Pauvreté -2016-2017-2018-  - Création, Encadrement et Suivi des COOPEC (Coopératives d'épargne de Crédits) des personnes économiquement t faibles  - Organisations de missions de suivi et de supervision, de partage d’expériences | **6**.1 Un plan directeur de lutte contre la pauvreté élaboré  6.2 Au moins 2 guides élaborés à l’intention des associations  6.3 Trois journées nationales de lutte contre la pauvreté sont organisées et les rapports publiés  6.4 Au moins 3 coopératives sont suivies et encadrées  6.5 Deux missions de suivi sont organisées par année  6.6 Une mission d’échange avec un pays du sud est organisée |  | 210 000 000 |
| 7- Couts de fonctionnement et de Gestion par le PNUD (7%) |  |  | 88 200 000 |
| 8 - Couts de fonctionnement de la Direction Nationale du Programme logé à la Direction Générale de la Lutte contre la pauvreté ( DGLP) (5%) |  |  | 63 000 000 |
| 9 – Equipements, mobiliers, véhicules |  |  | 88 800 000 |
| **COUT TOTAL** | | | 1 500 000 000 |